

AFFAIRE N° 24/15. - Construction d'une colonie de vacances à TROIS BASSINS - Autorisation de confier l'étude du projet et la réalisation des dossiers aux Services Techniques de la Mairie - Approbation du dossier - Autorisation de solliciter des services de la Jeunesse et Sports et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sécurité Sociale une subvention pour permettre le financement partiel de cette opération. - Autorisation de solliciter de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt pour couvrir la participation communale - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage d'installer sur un terrain faisant partie des pas géométriques situé à l'Ouest de la Ravine des Trois Bassins, une colonie de vacances destinée à accueillir 216 enfants.

Cette colonie serait composée :

- d'un ensemble de direction ;
- d'un ensemble de services généraux ;
- de deux unités de pavillons pour les enfants ;
- des aménagements extérieurs.

Le coût de l'opération serait de l'ordre de 110 000 000 de Frs CFA.

Compte tenu du projet de financement étagé sur deux ans, je vous propose de scinder les travaux en deux tranches réparties sur les années 1973/1974.

La première tranche comprendrait la totalité des services généraux et une unité de pavillons/d'accueillir 96 enfants.
permettant

La deuxième tranche serait composée de la deuxième unité de pavillons de 120 enfants et des aménagements extérieurs.

Le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

ANNEE 1973 - 1ère TRANCHE

- Subvention Jeunesse et Sports	15 000 000 Frs CFA
- Subvention de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES de la SECURITE SOCIALE	30 000 000 Frs CFA
- Emprunt auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE	25 000 000 Frs CFA
T O T A L	70 000 000 Frs CFA

ANNEE 1974 - 2ème TRANCHE

- Subvention Jeunesse et Sports	27 500 000 Frs CFA
- Subvention de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES de la SECURITE SOCIALE	10 000 000 Frs CFA
- Participation Communale	2 500 000 Frs CFA
T O T A L	40 000 000 Frs CFA

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- de m'autoriser à confier l'étude du projet et la réalisation des dossiers aux Services Techniques de la Mairie ;

- D'approuver ce dossier ;

- de m'autoriser à solliciter des Services de la Jeunesse et Sports et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sécurité Sociale une subvention pour permettre le financement partiel de cette opération ;

- de m'autoriser à solliciter de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt de 25 000 000 Frs CFA pour couvrir la participation communale.

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Mesdames et Messieurs, vous connaissez déjà cette affaire. Tout le projet et l'étude du projet ont été faits par Monsieur QUENTIN, Architecte Communal, avant son départ. Il n'y a donc aucune raison de confier maintenant l'affaire à un architecte de l'extérieur.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

§